

QUESTIONS À

Hervé Klein Chef de centre à l'entreprise Colas Est,
basée à Eguenigue

Une démarche incluse dans notre gestion humaine



- Comment l'entreprise de bâtiment Colas Est est-elle impliquée dans les clauses sociales ?
« *L'entreprise Colas a réalisé plus de 16 000 heures depuis l'existence des clauses sociales en 2006. »*

- Comment s'effectue cette démarche ?
« *Cette démarche est tout à fait intéressante puisqu'elle prend en compte la question des clauses d'insertion dans la gestion de nos ressources humaines. En sachant que nous répondons à plusieurs marchés dans l'année qui comportent ces clauses, nous globalisons les heures d'insertion pour réaliser des recrutements plus longs. »*

- Comment cela se concrétise sur le terrain ?
« *L'an dernier, Colas est intervenu sur huit chantiers qui comportaient des clauses sociales pour la Cab, la Ville de Belfort ou encore le conseil départemental... Nous avons donc recruté un intérimaire et un jeune en apprentissage pour effectuer cette démarche d'insertion tout en répondant à nos besoins de recrutement. »*

- Est-ce contraignant ?
« *Le problème, c'est la situation économique difficile. De janvier à juin, nous étions en sous-activité. L'important pour nous a été de nous recentrer sur nous-mêmes et d'utiliser nos salariés. Du coup, ils ne nous restent que le 2e semestre pour rattraper notre quota d'heures en insertion. Les donneurs d'ordre doivent avoir aussi de la souplesse. Lorsque les premières clauses ont été mises en place, l'activité TP était florissante. N'oublions pas que les clauses d'insertion pèsent à 95 % sur le BTP dans le Territoire de Belfort. La diversification est une piste de développement essentielle. »*